



Nouvelle facture de cantine (précisions)

publié le 21/05/2019

Bonjour,

Une nouvelle facture de cantine vous été envoyée, elle comprend en moins les 2 jours de brevet national pour tous les élèves sauf les troisièmes, et pour les élèves qui partent au voyage en PROVENCE les 4 jours d'absence du 02.07 au 05.07.19.

Les familles ayant déjà payé la totalité de la première facture auront le trop perçu déduit de la prochaine facture de cantine c'est-à-dire au trimestre septembre/décembre 2019-2020.

Les élèves de 3èmes et les élèves quittant le collège en juillet 2019, devront apporter un RIB à la gestion pour être remboursé (sans RIB pas de remboursement possible).

Les familles ayant opté pour le paiement échelonné : se renseigner auprès de l'agence comptable au 05 45 78 29 33 pour le paiement de juin afin de régulariser le trop perçu.

Merci pour votre compréhension, pour plus de renseignements appeler la gestion au 05 45 64 25 15.

Cordialement